

Réponse à quelques objections courantes contre l'adhésion de la Suisse à l'ONU

"L'ONU, c'est un 'club de bavards' dans la 'maison de verre' de Manhattan"

1. Il faut d'abord distinguer entre l'ONU plus "politique" qui siège à New York, et l'ONU essentiellement "technique" à Genève, New York, Vienne, Nairobi ou ailleurs encore.
2. Il faut prendre la peine de jeter ne serait-ce qu'un rapide coup d'oeil aux procès-verbaux des commissions – droits de l'homme, condition de la femme, stupéfiants, droit international etc. –, qui siègent souvent à Genève: on n'est plus guère tenté alors de parler de bavardage.
3. Il est vrai que beaucoup des discours des délégués qui se réunissent à New York, sont destinés avant tout à la consommation intérieure dans leur pays, dont ils reflètent l'opinion publique. Par là justement, l'ONU joue un rôle utile: elle est la tribune où des pays de moindre importance peuvent venir se faire entendre.
4. Il faut se rappeler enfin que les échanges les plus fructueux ont lieu dans les coulisses.

"L'ONU est dominée aujourd'hui par les Etats africains"

1. Contrairement à la Société des Nations, l'ONU a été conçue comme une organisation universelle à laquelle puissent adhérer tous les pays sans exception. Pour les jeunes Etats nés de la décolonisation après la seconde guerre mondiale, l'entrée à l'ONU signifie une reconnaissance internationale et les engage à participer au système existant.
2. La répartition des pouvoirs entre le Conseil de Sécurité – qui tranche rapidement et peut seul prendre des décisions contraignantes – et l'Assemblée générale – qui discute de questions de principe et ne peut faire que des recommandations – est le seul système qui tienne compte à la fois du poids des Grandes Puissances et du sentiment de dignité nationale de chaque Etat.

*) Ce mémento peut être obtenu gratuitement sur simple demande adressée au Secrétariat central de l'Association suisse pour les Nations Unies, Chante-Merle 55, 2502 Bienne.

"Nous ne gagnerions rien à entrer à l'ONU; jusqu'à maintenant cela ne nous a pas nui de rester en dehors"

Le fait de ne pas appartenir à l'ONU aurait pour nous à l'avenir des inconvénients concrets:

1. La Suisse participe financièrement à presque toutes les activités de l'ONU, mais n'en étant pas membre, elle n'a pas part aux instances de décisions. Par exemple: codification du droit international; préparation de la conférence de Stockholm sur l'environnement.
2. Si une fois des sanctions sévères, économiques ou militaires, étaient décrétées par l'ONU, la Suisse ne pourrait pas éviter de s'y associer, même en n'étant pas membre de l'ONU. Exemple: Rhodésie.
3. La tâche principale de nos représentants diplomatiques à l'ONU: établir et maintenir des contacts, est rendue très difficile parce que nous ne sommes pas membre de l'ONU. Leur présence comme observateurs dépend de la bonne volonté des membres.
4. Résultat: Nous devons accepter pratiquement toutes les obligations d'un Etat membre, nous n'avons presque aucun de leurs droits.
5. Nous ne pouvons guère nous contenter de notre abstention, alors qu'en politique intérieure nous reconnaissons qu'il n'y a pas de démocratie sans participation active.

"D'une façon générale la neutralité suisse est incompatible avec l'appartenance à l'ONU"

1. Contrairement à ce qui était le cas en 1945, l'ONU est aujourd'hui nettement favorable à la neutralité. On le voit par le rôle qu'y jouent l'Autriche et la Suède, et des représentants autorisés de l'ONU – U Thant, Kurt Waldheim – l'ont souligné à de nombreuses reprises, spécialement dans le cas de la Suisse.
2. Dans son système, l'ONU a besoin de la collaboration des neutres, soit pour de bons offices, ou des rôles de médiateurs, soit pour la formation de contingents de casques bleus pour surveiller des armistices. Si elle était membre des Nations Unies, la Suisse pourrait mieux et plus facilement participer à de telles tâches, qui correspondent à sa tradition et s'effectuent aujourd'hui surtout dans le cadre de l'ONU.

"La neutralité suisse est incompatible avec une intervention militaire par des troupes de l'ONU"

1. La possibilité, prévue par la Charte, d'une intervention armée contre un Etat qui aurait violé la paix, n'a jamais, même pas en Corée, été utilisée depuis la fondation de l'ONU.
2. On ne peut guère penser qu'une telle intervention ait lieu dans un avenir plus ou moins rapproché, étant donné les rapports de force politiques actuels. Si cependant le cas devait un jour se produire, il serait à nouveau hautement improbable que le Conseil de Sécurité, à qui il appartient de faire appel à des Etats membres pour lui fournir des troupes, s'adresse justement à la Suisse neutre.

"La Suisse peut rendre de meilleurs services à l'ONU en n'en étant pas membre, car elle n'a ainsi pas à prendre parti"

1. C'est une erreur de croire qu'en cas de disputes internationales majeures, la Suisse pourrait éviter de prendre position. Que nous le voulions ou non, c'est sur notre comportement effectif que nous serons jugés. Les exemples de la Suède et de l'Autriche montrent qu'il est parfaitement possible de maintenir une attitude neutre au sein de l'ONU.
2. Le contraire est vrai: La Suisse aurait davantage d'occasions de rendre service à l'ONU si elle en était membre, car les occasions dépendent souvent de relations personnelles.

"La Suisse est un cas particulier; ce fait est admis, puisque, bien qu'elle n'appartienne pas à l'ONU, celle-ci a son second siège à Genève"

1. Tous les Etats estiment qu'ils sont des cas particuliers, la Chine, le Chili, le Canada, la Finlande tout comme la Suisse.
2. Si le second siège de l'ONU est à Genève, c'est principalement pour une raison historique: de nombreuses constructions et installations y étaient disponibles depuis l'époque de la Société des Nations.
3. Depuis quelque temps, Vienne, en tant que capitale de l'Autriche neutre, cherche à devancer Genève comme centre international. S'il arrivait, comme l'éventualité en a déjà été évoquée à plusieurs reprises, qu'on déplace le siège principal de l'ONU, Genève aurait de bien meilleures chances d'être choisie si la Suisse était membre des Nations Unies.
4. Il n'est plus exact de penser que le "cas particulier" de la Suisse rencontre encore de la compréhension au niveau international, et notamment chez les jeunes Etats non-européens. Nous sommes bien davantage considérés de façon réaliste comme partie intégrante du bloc des pays industrialisés.

"Les positions que le Gouvernement devrait inévitablement prendre à New York conduiraient à une augmentation des tensions en politique intérieure"

Il y a toujours eu des conflits entre la position officielle du Gouvernement et l'opinion publique, et il y en aura toujours, que la Suisse soit ou non membre des Nations Unies, puisque nous ne sommes pas obligés à une neutralité morale. Dans une démocratie véritablement libre, de telles tensions sont inévitables. Il serait heureux qu'elles contribuent à développer l'intérêt des citoyens suisses pour les questions de politique étrangère.

"Le coût financier et en personnel serait exorbitant"

1. La Suisse participe déjà financièrement à presque toutes les entreprises de l'ONU. A part une relativement faible augmentation du personnel de l'administration fédérale, le seul montant important nouveau en cas d'entrée à l'ONU serait la contribution de membre, qui se calcule d'après la grandeur et les ressources financières du pays. Dans le cas de la Suisse, il s'agirait d'une somme de 5 millions de francs environ par an.
2. La Suisse a déjà actuellement des observateurs en mission à New York et à Genève, et des Suisses sont régulièrement nommés à des postes de responsabilité à l'ONU (MM. A. Lindt et F. Schnyder comme Hauts Commissaires pour les réfugiés, MM. V. Umbricht, E. Zellweger, E. Thalmann et H. Escher comme représentants spéciaux du Secrétaire général etc.). Ces nominations sont sans doute pour la Suisse plutôt un honneur qu'une charge. L'entrée de la Suisse aux Nations Unies lèverait les objections de certains Etats à la désignation d'un Suisse, ressortissant d'un pays non-membre, à de hautes fonctions aux Nations Unies.

"Un siège éventuel au Conseil de Sécurité causerait de gros problèmes à la Suisse"

1. Il faut tout d'abord remarquer qu'on ne manque pas de candidats au Conseil de Sécurité; la Suisse ne risquerait pas de s'y voir attribuer un siège contre sa volonté.
2. En outre, l'exemple de la Suède et de l'Autriche montre qu'on peut concilier le statut de neutralité avec un siège au Conseil de Sécurité.
3. Il faudrait encore ajouter ici que, d'une façon générale, nous pourrions à l'avenir de moins en moins échapper à l'obligation de prendre dans des cas précis une position claire en politique étrangère; cela en tout cas si la première partie de notre conception actuelle de politique étrangère — neutralité — ne doit pas être comprise au sens d'abstention à l'égard de toute collaboration internationale, et si la deuxième partie — solidarité et disponibilité — doit être considérée comme un complément de valeur égale à la neutralité.